

verneur-Général en Conseil au sujet des représentations que vous avez faites ainsi que l'hon. M. *Royal*, de la part de ce gouvernement, à l'égard de la position financière de la province.

J'ai, &c.,
(Signé,)

EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-Secrétaire d'Etat.

"RUSSELL HOUSE," *Ottawa*, 27 Oct. 1875.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'aujourd'hui contenant une copie d'un ordre en conseil au sujet des représentations que nous avons faites au nom du gouvernement de la province de *Manitoba* à l'égard de la situation financière de la province.

L'abolition du conseil législatif dans le but de simplifier le rouage politique et de diminuer les dépenses de la législation, a toujours été la politique de la présente administration, et nous ne nous attendons pas de rencontrer de sérieuses difficultés dans le règlement final de cette question à la prochaine session de la législature provinciale.

Nous comprenons que le règlement des comptes entre le gouvernement de la Puissance et la province de *Manitoba* est final, et que la dette de la province sera fixée au montant indiqué dans le dit ordre en conseil.

Nous n'avons aucun doute que la décision qui a été prise par le gouvernement de la Puissance à l'égard des affaires financières de notre province, ne soit reçue avec plaisir par tout le peuple de *Manitoba*, car elle démontre l'intérêt qui est manifesté à l'égard de son progrès et de sa prospérité.

Nous avons, etc.,
(Signé,)

R. A. DAVIS.
Trés. Prov., *Man.*
J. ROYAL.
Min. des Travaux Publics,
Manitoba.

L'honorable R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat, *Ottawa.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour recevoir les pétitions des bills privés soit prolongé à jeudi, le seizième jour de mars courant.

L'honorable M. *Scott* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour déterminer et fixer les devoirs, les droits et la responsabilité des voituriers publics dans certains cas."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour lever des doutes auxquels donnent lieu certains actes concernant la corporation des commissaires du havre de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.